

Directeur de publication:
Michel BLANCHET

Rédacteurs: Isabelle DEPAUX-JAMET
Delphine LORGUE-FAVREAU

Composition: Michel BLANCHET

Photographies: Claude ZELNER
Pascal LOBJOIS

Impression en Mairie
280 exemplaires
Bulletins gratuits

Dépôt légal novembre 2008
ISSN: 2268-6088

Mairie: 05.53.61.07.26.
Courriel: mairie-lanquais@orange.fr

n°161
Décembre
2025

Le petit
Lanquaisien

Bulletin d'information
de la commune de Lanquais

**Horaires d'ouverture: lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
lundi et mercredi de 13 h 30 à 16 h 00 courriel: mairie-lanquais@orange.fr**

**Toute l'équipe Communale, le Personnel et les Elus
vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et
leurs meilleurs voeux pour la nouvelle année 2026**



La phrase écrite avec les lettres mobiles est :

Nous vous souhaitons de passer
de bonnes fêtes
de bonnes fêtes
de bonnes fêtes

Le recensement de la population 2026

LANQUAIS



1276
Lanquais
2001

Du 15 janvier au 14 février

À quoi sert le recensement ?

Le recensement de la population, réalisé par l'Insee en partenariat avec les communes, permet de **mieux connaître la population vivant en France**.

Grâce à ces données, les pouvoirs publics peuvent **adapter les politiques nationales et locales** à vos besoins.

Il permet notamment :

* De connaître la population française :

Le recensement établit la population officielle de chaque commune et fournit des informations précieuses sur les habitants (âge, profession, conditions de logement, moyens de transport, etc.).

* **De définir le budget de fonctionnement des communes** : La contribution de l'État dépend directement du nombre d'habitants. Plus la commune est peuplée, plus l'aide est importante.

* **De fixer le nombre d'élus municipaux, le mode de scrutin ou encore le nombre de pharmacies.**

* **De prévoir les équipements collectifs nécessaires** : Écoles, maisons de retraite, transports, logements... Ces décisions s'appuient sur les résultats du recensement.

* **De connaître la population légale de votre commune** : Les chiffres officiels sont consultables sur le site insee.fr.

Comment ça se passe ?

Avant la collecte

La commune recrute les **agents recenseurs**.

L'Insee les forme et prépare le **répertoire des adresses** à recenser.

Dans les villages, les agents effectuent une **tourné de reconnaissance** pour repérer les logements et informer les habitants de leur passage.

Pendant la collecte

* **La réponse en ligne est la méthode la plus simple et la plus rapide.**

L'agent recenseur vous remettra une **notice avec vos identifiants de connexion** au site le-recensement-et-moi.fr.

Cliquez sur « **Accéder au questionnaire en ligne** » pour remplir votre déclaration.

* Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les **questionnaires papier** (une feuille de logement et un bulletin individuel par habitant). Il conviendra d'un rendez-vous pour les récupérer.

La **commune vérifie ensuite la bonne prise en compte de tous les logements.**

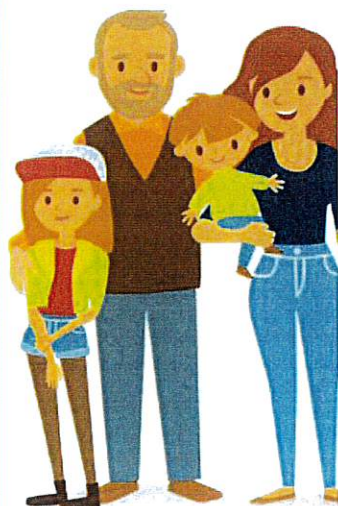
Après la collecte

Le **Maire signe le récapitulatif** de l'enquête.

Les **questionnaires papier** sont transmis à la direction régionale de l'Insee.

Les **réponses en ligne** arrivent directement à l'Insee, qui procède à la saisie, à la vérification et à la validation des données.

Les **résultats officiels** sont ensuite communiqués aux maires et publiés sur le site de l'Insee.



Un recensement sûr et confidentiel

* Vos informations personnelles sont **strictement protégées**.

Le recensement se déroule selon des procédures validées par la CNIL.

Seul l'Insee exploite les données, de manière **anonyme** : elles **ne servent à aucun contrôle administratif ou fiscal**.

Votre nom et votre adresse sont uniquement utilisés pour **éviter les doublons**, puis **ne sont pas conservés** dans une base de données.

- Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (*dont les agents recenseurs*) sont tenues au secret professionnel.

* La coordinatrice désignée est la secrétaire, assistée de 2 agents recenseurs.



Le recensement : un acte simple et un geste civique utile à tous !

1. Un agent recenseur, recruté par votre mairie, se présentera à votre domicile pour effectuer votre recensement.
2. Vous répondez à l'enquête de recensement : votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Il vous guidera pour remplir le questionnaire facilement, étape par étape .



Consignes générales

- Validez votre questionnaire une fois rempli.
- Si vous avez indiqué votre **adresse e-mail**, vous recevrez un **accusé de réception** confirmant la prise en compte de vos réponses.
- Le **recensement est gratuit** : ne répondez **jamais à un site ou à une personne demandant de l'argent**.

Comment participer:

- Remplissez les questionnaires **lisiblement**, seul ou avec l'aide de **l'agent recenseur**.
- L'agent recenseur **viendra les récupérer** à un moment convenu avec vous.
- Vous pouvez aussi **les renvoyer à votre mairie** ou à la **direction régionale de l'Insee**.

Résultats:

Les résultats du recensement seront **publiés gratuitement** sur le **site officiel de l'Insee** : <https://www.insee.fr>



Cas particulier des étudiants:

Le **recensement est obligatoire** pour **toutes les personnes vivant en France** au moins depuis **un an**, qu'elles soient : Françaises ou étrangères,

Résidentes permanentes ou temporaires (par exemple, étudiants).

Vos réponses servent à améliorer les **politiques publiques** : logement, transports, équipements sportifs, services du quotidien, etc.

« Il est important de faire bon accueil aux agents recenseurs, les résultats du recensement sont essentiels à chacune des mairies de notre pays.

Le recensement, ce sont les chiffres d'aujourd'hui pour construire demain »



AGENT RECESEUR
Mme Sylvie DAVID



AGENT RECESEUR
Mr Florian GOUZOU

Population Census

LANQUAIS



1276 Lanquais 2001

15 / 01 / 2025 - 14 / 02 / 2025

What is the Census For?

The population census, carried out by INSEE in partnership with the communes, makes it possible to better understand the population living in France.

Thanks to this information, public authorities can adapt national and local policies to your needs.

The census allows in particular:

***To understand France's population:** The census establishes the official population of every commune and provides valuable information about residents (age, profession, housing conditions, means of transport, etc.).

***To define the operating budget of communes:** State contributions depend directly on the number of residents. The more inhabitants a commune has, the more support it receives.

***To determine the number of municipal councillors, voting rules and even the number of pharmacies.**

- **To plan for necessary public facilities:** Schools, retirement homes, transport systems, housing—these decisions rely on census results.

*** To establish the official population of your commune:** Official figures are available on the INSEE website: insee.fr

How Does It Work?

Before Collection

The commune recruits **census agents**.

INSEE trains them and prepares the **register of addresses** to be surveyed.

In villages, agents carry out a **preliminary reconnaissance** to identify dwellings and inform residents of their visit.

During the Collection

***Online response is the simplest and quickest method.**

The census agent will give you an **information sheet with your login details** for the website: le-recensement-et-moi.fr
Click on “**Accéder au questionnaire en ligne**” to fill in your declaration.

***If you cannot respond online, the agent will provide paper questionnaires** (one individual form per resident + one household form). A collection envelope will be provided.

The commune then checks that all dwellings have been included.

After the Collection

The **Mayor signs the summary** of the survey.

The **paper questionnaires** are sent to INSEE's regional office.

The **Online responses** go directly to INSEE, which manages data entry, verification and validation.

Official results are then communicated to the mayors and published on the INSEE website.

A Secure and Confidential Census

***Your personal information is strictly protected.**

The census follows procedures validated by the CNIL (French data-protection authority).

Only INSEE uses the data, and strictly **anonymously**—never for any administrative or tax control.

Your name and address are used only to **prevent duplicates** and **are not kept** in the database afterwards.



All who have access to the questionnaires, including census agents, are bound by professional confidentiality.

The designated coordinator is the Town Hall Secretary, assisted by two census agents.



The Census: A Simple and Valuable Civic Act

1. A census agent, recruited by your mairie, will visit your home to carry out the census.
2. You respond to the census survey: the agent will explain the steps and guide you so you can complete the questionnaire easily step by step.



General Instructions

- Validate your questionnaire once completed.
- If you provided your **email address**, you will receive **confirmation** that your responses have been recorded.
- **The census is free of charge**: you will **never be asked to visit a website or pay money**.

How to take part

- Fill in the questionnaires **clearly**, either alone or with the help of the agent.
- The agent **will return to collect** the questionnaires at an agreed time.
- You can also **return them to your mairie** or to **INSEE's regional office**.

Results

The Census results are **published free of charge** on **INSEE's official website**: <https://www.insee.fr>



Special Case: Students

The **census is mandatory** for **anyone living in France for at least one year**, whether they are: French or foreign,

Permanent residents or temporary residents (e.g., students).

Your answers help improve **public policies**: housing, transport, sports facilities, daily services, etc.

Message from the Mayor

"It is important to give a warm welcome to the census agents; the results of the census are essential for every mayor in our country. The census provides the figures of today that help build tomorrow."

Census Agents in Our Commune



Mme Sylvie David



Mr. Florian Gouzou

Eau potable : le territoire de la Régie Départementale de la Dordogne prépare l'a avec un plan ambitieux

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) et la Régie des Eaux (RDE 24) ont lancé, depuis 2023, une démarche **proactive** pour garantir une eau potable sûre et durable. La prestation a été confiée aux prestataires ARTELIA/SHE/ partie Plan Général de Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) et ARTELIA/AGEFAUR/FONVIELLE pour la partie du relevé topographique des réseaux d'eau potable.

Avec plus de 14 000 abonnés, 33 ressources et plus de 1 400 km de réseau, le diagnostic confirme la robustesse du système tout en identifiant des points à améliorer : sécurisation des sites, modernisation des équipements et renforcement des procédures. L'objectif est clair : **anticiper les risques**, protéger les ressources et assurer la continuité du service, même en cas d'événements exceptionnels.



Situation face aux risques de la station de la Meynardie à La Coquille

La prestation a aussi intégré un relevé topographique de tous les organes des réseaux d'eau potable. Cette prestation réalisée pour moitié par RDE24 a permis de fiabiliser la connaissance et la localisation des réseaux. Ce plan s'inscrit dans une démarche **conforme aux recommandations de l'OMS** et aux exigences européennes. Des projets d'interconnexions, de surveillance en continu et de formation des équipes sont déjà en cours. Une initiative qui illustre l'engagement des collectivités pour la santé publique et **la résilience au dérèglement climatique**.

Une feuille de route du PGSSE en quatre étapes

Le PGSSE sera obligatoire dès 2027 pour permettre le financement des opérations structurantes. Ce plan repose sur une approche progressive.

La phase 1 a permis de dresser un état des lieux complet : fonctionnement des réseaux, organisation des services et inventaire des ouvrages. Ce diagnostic a confirmé la robustesse du système tout en identifiant les points sensibles, notamment la **sécurisation** des sites et la **modernisation** des équipements.

La phase 2 s'est concentrée sur l'analyse des risques. Les équipes ont évalué les vulnérabilités liées aux infrastructures, aux aléas climatiques et à la qualité de l'eau. Cette étape a permis de hiérarchiser les priorités et de définir des mesures concrètes pour anticiper plutôt que subir.

Les phases 3 et 4, traduisent ces orientations en actions : installation d'alarmes, mise en place d'outils de surveillance, réhabilitation des ouvrages, création de plans de secours et formation des équipes. Un comité de pilotage et un comité de suivi assurent la transparence et l'efficacité du dispositif.

Une feuille de route pour prioriser les investissements

Le programme prévoit des investissements de plus de **28 500 000 € HT** pour pérenniser et améliorer la qualité des services d'eau. Ces efforts permettront de sécuriser les captages, moderniser les stations de traitement et garantir la continuité du service, même en cas de crise.

L'objectif est clair : offrir une eau potable, aujourd'hui et pour les générations futures.

Une démarche exemplaire

Avec ce plan, le territoire de la Régie de la Dordogne se positionne comme un territoire pionnier en matière de santé publique et de développement durable. Cette initiative illustre l'engagement des collectivités pour la qualité de vie des habitants et la protection des ressources naturelles.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES BASTIDES DORDOGNE PERIGORD

En exécution de l'arrêté n°2025-2 en date du 23 octobre 2025, Monsieur le Président de la Communauté de Communes a décidé de soumettre à l'enquête publique le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord (CCBDP) qui aura lieu pendant trente deux jours consécutifs : **du 8 décembre 2025 au 8 janvier 2026**.

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLPI qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Par décision n°E25000096/33 du 1^{er} juillet 2025, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux, a désigné Monsieur Philippe CASTAGNE en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain LESPINASSE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier soumis à l'enquête publique et les avis des personnes publiques associées, seront consultables :

- ⇒ sur le site internet suivant : <https://registre.agrn.fr/>
- ⇒ en format papier au lieu de l'enquête publique à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- ⇒ en les consignant sur le registre d'enquête disponible au siège de l'enquête publique aux jours et heures habituelles d'ouverture du public.
- ⇒ par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, 12 avenue Jean Moulin 24 150 LALINDE
- ⇒ par voie électronique: ccbdp@ccbdp.fr avec mention « *Enquête publique RLPI - A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur* »
- ⇒ sur le registre dématérialisé de l'enquête, accessible sur le site Internet suivant <https://registre.agrn.fr/>

En outre, Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord 12 avenue Jean Moulin 24 150 LALINDE, pour recevoir les observations écrites ou orales les jours suivants :

- **Lundi 8 décembre 2025 de 9h à 12h**
- **Samedi 13 décembre 2025 de 9h à 12h**
- **Lundi 5 janvier 2026 de 14h à 17h**
- **Jeudi 8 janvier 2026 de 14h à 17h**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord ainsi que sur son site internet <https://ccbdp.fr> durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis pour approbation au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes.

Toute information peut être demandée auprès de la responsable du Pôle Aménagement Durable 05.32.28.00.38

Le Président de la CCBDP
Jean-Marc GOUIN

Compte rendu de la réunion de secteur du 29/11/2025

M. le Maire explique qu'il a convoqué les propriétaires riverains du chemin communal du Pech Nadal, pour faire un point sur les travaux actuellement en cours.

Concernant le bassin de rétention, ce dernier précise qu'en raison de la période hivernale et de l'état du sol actuel, les travaux de réhabilitation vont cesser et reprendront plus tard. Les finitions de l'ouvrage seront apportées par la suite et une clôture sera mise en place autour du bassin de rétention.

En ce qui concerne les travaux liés à la mise en place de la fibre, Monsieur le Maire invite chaque propriétaire, afin de suivre l'évolution du chantier et connaître la date de raccordement après la mise en place d'une gaine en limite de chaque propriété pour un coût de 1500 €, à consulter le site du Département : <https://www.nathd.fr> (rubrique : « tester la fibre à votre adresse »). Une fois les travaux réalisés, les propriétaires pourront se rapprocher de l'opérateur de leur choix afin de bénéficier d'une installation de la fibre.

Monsieur le Maire remercie pour leur présence à la réunion les propriétaires riverains du chemin communal du Pech Nadal.

PANNEAU POCKET

La commune de Lanquais met à disposition de ses habitants l'application PANNEAU POCKET. Cette application est gratuite et ne nécessite aucune inscription ou création de compte. Elle est téléchargeable dans Play Store (android) ou Apple Store (ios). Vous y retrouverez toute l'actualité de la commune (travaux, manifestation, nouveaux tarifs, etc...), mais aussi de vos associations



Jusqu'à quelle date peut-on s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections municipales de mars 2026 ?

Vérifié le 19 septembre 2025 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026. Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.



Compte rendu
– Exercice de simulation PCS
Vendredi 3 octobre 2025 de 18h00 – 20h00

Lieu : Commune – exercice annoncé dans le bulletin municipal n°160

- Déroulement

L'exercice a débuté à 18h avec le départ des RDQ (Référénts de Quartier), répartis sur 5 secteurs.

Les services de secours, la gendarmerie, les pompiers, ainsi que les services de la préfecture avaient été avisés en amont de l'exercice.

Le capitaine Chauveau a également été informé.

Certains RDQ avaient effectué un repérage préalable et rencontré la population afin de recenser les personnes et les matériels disponibles.

Un poste de commandement opérationnel a été mis en place.

Scénario retenu : inondation du Bourg.

Les RDQ sont allés à la rencontre des habitants et/ou ont déposé dans les boîtes aux lettres une fiche d'information à retourner en mairie.

- Bilan

Exercice jugé positif.

Bonne mobilisation des RDQ et accueil favorable de la population.

- Points d'amélioration et recommandations

*Recensement du matériel des sacs des RDQ : certains sacs incomplets.

*Insérer systématiquement un sifflet dans chaque sac afin de permettre aux RDQ de se signaler en cas de coupure des réseaux.

*Demande de traduction en anglais des documents PCS et DICRIM pour diffusion élargie.

L'exercice s'est terminé par un verre de l'amitié et un apéritif dînatoire, moment convivial apprécié par les participants.

Brûlage des végétaux

Les propriétaires, qu'ils soient particuliers, exploitants agricoles ou forestiers, peuvent pratiquer des brûlages de végétaux après avoir effectué une **déclaration en mairie au moins trois jours avant** la date prévue. Les feux ne peuvent être pratiqués seulement du 1er octobre au dernier jour de février, entre 10 et 16 heures.



L'autorité préfectorale souligne qu'il existe aujourd'hui des alternatives au brûlage. Ce peut être le broyage, le paillage, le compostage, mais aussi et surtout la collecte ou le dépôt en déchetterie. Renseignez-vous en mairie pour connaître la solution la mieux adaptée pour vous.

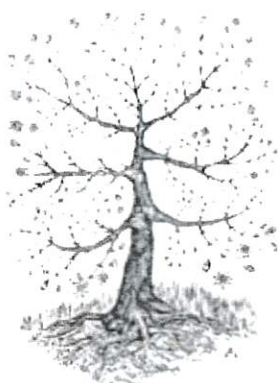
**Les fleurs fanées seront retirées
des cimetières après la Toussaint**

C'est une tradition à la Toussaint : des chrysanthèmes sont déposés dans les cimetières. Et meurent. Comme tous les ans, la municipalité a décidé de retirer les fleurs fanées.

Elles sont déposées à la Toussaint. Et se dégradent ensuite. Les chrysanthèmes et autres plantes déposées au cimetière en novembre pourront être retirées par la municipalité.


Celles en bon état resteront. Mais les végétaux morts ou à l'abandon seront retirés. L'objectif est de conserver la propreté.



	<p style="text-align: center;">DÉCÈS</p> <p>Le 05 / 02 / 2025 - FOULQUIER Francette Le 27 / 02 / 2025 - CHAVAGNAC Mauricette Le 19 / 05 / 2025 - TATE Brian Le 12 / 10 / 2025 - LOBLEY Graham</p>	<p style="text-align: center;"><i>Nous renouvelons auprès de leurs familles nos sincères condoléances.</i></p>
---	--	--

	<p style="text-align: center;">MARIAGES</p> <p>Le 15 mars 2025 - PLISSON Julien BARET Valérie Le 07 avril 2025 - ROZEL Christian ROZEL Linsay Le 30 mai 2025- DORO Mathias LAFON Marine Le 05 décembre 2025 - DUFOUR Maxime CHIFFOLLEAU Elise</p>	<p style="text-align: center;"><i>Bonheur et bon avenir aux mariés.</i></p>
--	--	---

<p style="text-align: center;">DOYENS DE LA COMMUNE</p>	<p>M. MOZE Jacques 99 ans Mme QUEYROI Léontine 95 ans M. SOULAGE Yves 95 ans Mme GUERLOU Hélène 94 ans M. BLANCHET Jeannot 93 ans M. CELLIER Pierre 93 ans</p>	<p>Mme NEYRAC Odette 92 ans Mme BOURNAZEL Emilienne 91 ans Mme FOUCAUD Collette 91 ans Mme GAILLARD Irène 91 ans M. LABOUSSET Robert 91 ans Mme LAFARGUE Paulette 91 ans</p>
--	--	--

<p style="text-align: center;"><i>Nous leurs adressons nos meilleurs vœux de bonheur.</i></p>		<p style="text-align: center;">MARIAGES</p> <p style="text-align: center;">DUFOUR Maxime et CHIFFOLLEAU Elise</p> <p style="text-align: center;">Le vendredi 05 décembre 2025</p>
---	--	--

Les acquisitions 2025 de la Bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque est heureuse de vous informer qu'elle vient d'acquérir de nouveaux ouvrages pour les adultes et les enfants.

Il y a des prix littéraires, des romans régionaux, des récits historiques, des contes pour enfants, des albums pour les plus petits, mangas et des BD pour tous.

Nous vous invitons à venir chercher votre bonheur parmi ces pépites.

Nous n'insisterons jamais assez sur l'importance de la lecture qui, dans les temps difficiles que nous connaissons, permet l'évasion, ouvre des portes sur le monde, enrichit nos connaissances, en un mot, nous fournit un passeport vers la culture, que l'on y rentre par les canaux traditionnels ou par des portes plus étroites.

Conscients de cette nécessité, nous participerons à la Nuit de la Lecture, le **Vendredi 23 Janvier à partir de 18h à la salle des Fêtes**, en accueillant un auteur de romans policiers mêlant des intrigues du Périgord et de l'Ecosse, M. Jean Pierre Drilhol. Nous vous y attendons !

En dehors de cette manifestation, la bibliothèque s'est inscrite à deux challenges : le premier est organisé chaque année depuis 24 ans par la BDDP et permet de se familiariser avec la littérature étrangère ; le second est une initiative du Salon du livre de Lalinde et promeut des ouvrages en lien avec notre territoire. Les ouvrages devront être lus avant le mois de Mai 2026 et donneront lieu à un vote désignant les auteurs vainqueurs.

Certes, il n'y a rien à gagner si ce n'est le plaisir de découvrir d'autres sensibilités et de partager ses coups de cœur avec un public nouveau. C'est à cette aventure que nous vous convions à participer. Les ouvrages de ces sélections seront mis à disposition des lecteurs pour une durée d'un mois et l'équipe de bénévoles organisera des temps d'échanges qui seront affichés à la bibliothèque.

Bonnes lectures !



Prévention pendant les fêtes : restez vigilants

À l'approche des fêtes de fin d'année, les actes de malveillance (arnaques, vols, cambriolages) sont malheureusement plus fréquents. La Commune de Lanquais vous invite à la plus grande vigilance et vous rappelle quelques consignes essentielles pour votre sécurité et celle de vos proches :

Étrennes : Seuls certains agents sont autorisés à solliciter des étrennes (pompiers, facteurs). Ils doivent être en mesure de présenter une carte professionnelle et des calendriers officiels. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Cambriolages : Cette période est propice aux effractions. Nous vous encourageons à bien sécuriser votre domicile et à signaler tout comportement suspect. En cas de cambriolage, ne touchez à rien et contactez immédiatement le 17.

Escroqueries : Soyez extrêmement prudents face aux appels ou messages frauduleux. Ne communiquez jamais vos informations personnelles ou bancaires, ne cliquez pas sur les liens suspects, et contactez directement votre banque en cas de doute.

Livraisons : Des personnes malveillantes peuvent se faire passer pour des livreurs. Assurez-vous de la légitimité de l'envoi et prenez toutes les précautions nécessaires à la réception de vos colis.

Votre vigilance est essentielle pour préserver la sécurité de tous.

La gestion des cimetières est une compétence des communes.

Avant de mettre en place les différentes étapes de reprises de concessions un état des lieux est en cours avec les informations inscrites sur les pierres tombales.

Pour compléter cet état des lieux, nous vous demandons de vous rapprocher de la Mairie pour apporter des compléments d'informations concernant votre ou vos concessions.

Vous pourrez également avoir des informations sur la durée des concessions.

Pour information et contrairement aux idées reçues, une concession à perpétuité a une durée de 99 ans et de ce fait, la majorité des concessions du vieux cimetière sont arrivées à terme et vont entrer dans le processus de reprise de concession en conformité avec la loi sur la gestion des espaces funéraires.

Les

associations

RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE 2025

20h30
Lanquais 24150 — Animation DJ

MENU 78 €
20€ pour les enfants jusqu'à 14 ans

Cocktail avec ses amuses-bouches
~
Potage
~
Saumon Bellevue
~
Trou Normand
~
Ballotine de pintade et sa sauce aux cèpes
Gratin dauphinois
~
Salade et fromage
Cabecou au miel et aux amandes
~
Farandole de petits sucrés
~
Vins, café et une flûte de crémant

Sur réservation au 06.62.19.06.71 / 06.11.34.10.86
par chèque à l'ordre : Les Amis de Touskiroul

JEUDI 22 JANVIER 2026 à 18h30



**Comité des Loisirs
de Lanquais**

Salle des Fêtes de Lanquais ;

Assemblée Générale du Comité des Loisirs de Lanquais.

À l'ordre du jour : Rapport moral,
Rapport financier,
Programme des activités de l'année 2026,
Questions diverses.

Nous clôturerons l'assemblée autour du pot de l'amitié

Retour sur la cérémonie du 11 novembre 2025

La cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 s'est déroulée le mardi 11 novembre 2025, à 11 h avec une cérémonie au monument aux morts de Lanquais. Accompagné des enfants de l'école de Lanquais, une gerbe et des fleurs ont été déposées.

Monsieur le Maire a lu ensuite le message de Madame Catherine VAUTRIN ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice RUFO, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants.

Puis la cérémonie s'est poursuivie sur la commune de Varennes.



Il y a cent ans, en 1925, était organisé aux Invalides le premier atelier de confection du Bleuet de France. Devenue le symbole de la solidarité avec le monde combattant, cette petite fleur qui poussait dans les tranchées témoigne de la force d'âme de la Nation.



Ses compagnons porte-drapeaux lui ont rendu hommage

Vendredi 26 juin à 15 h ses compagnons porte-drapeaux ont accompagné vers sa dernière demeure Pierre SEIGNETTE, décédé en début de semaine. Pierre SEIGNETTE, fut appelé sous les drapeaux en 1954 pour participer aux opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord, puis est renvoyé dans ses foyers en congé libéral et rayé des contrôles le 25 août 1958. Dès la création du comité de la FNACA de Lanquais, il se porta volontaire comme porte-drapeau, fidèlement présent à toutes les cérémonies organisées par la FNACA et autres. C'est la maladie qui a mis fin à cette présence à 90 ans.

